

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi Question écrite n° 55373

Texte de la question

M. Régis Juanico alerte M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la fusion de l'ANPE et les ASSEDIC. De nombreuses inquiétudes s'expriment quant à l'absence de moyens suffisants affectés pour le bon fonctionnement du service public de l'emploi. Outre celles suscitées par l'enquête publiée il y a peu dans la presse sur le manque d'organisation de « Pôle emploi », reviennent celles qui, « sur le terrain », constatent parfois à quel point les salariés du nouveau service public de l'emploi sont débordés. Il lui demande donc quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre pour renforcer les effectifs de « Pôle emploi » et ainsi garantir un suivi et un retour rapide vers l'emploi pour les nombreux nouveaux demandeurs d'emploi.

Texte de la réponse

La fusion de l'ANPE et du réseau des Assedic a été lancée à une période où le chômage, dans notre pays, connaissait une baisse. La conjoncture s'est très brusquement retournée au moment même où Pôle emploi était mis en place, au mois de décembre 2008. Si des dysfonctionnements ont pu être relevés localement, il convient de noter que les personnels du nouvel opérateur ont, avec beaucoup de courage, relevé le défi qui se présentait. Pour répondre à l'urgence de la situation, il a d'abord été demandé aux conseillers de se focaliser prioritairement sur les tâches « régaliennes » : accueil, inscription et indemnisation des demandeurs d'emploi. Fin juin 2009 le taux d'inscriptions réalisé moins de cinq jours après identification s'élevait à plus de 93 %. De même, le nombre de dossiers d'indemnisation en instance qui avait atteint un niveau inquiétant en fin d'année 2008, s'est stabilisé autour de 50 000. À la fin du mois de juin 2009, plus de 13 000 agents de Pôle emploi avaient été formés pour répondre aux' missions unifiées du nouvel opérateur. Les 1 840 recrutements annoncés par le Président de la République fin mars 2009, ont été réalisés et vont permettre d'apporter un renfort utile en cette période. En outre, et indépendamment de ces recrutements, 500 nouveaux postes vont être créés par contrat à durée déterminée pour être affectés aux plates-formes téléphoniques régionales qui centralisent les demandes d'inscription et de rendez-vous. Là encore, ces recrutements permettront d'améliorer le service du 39-49 et de réaliser des gains d'efficience. Par ailleurs, l'appel d'offres lancé en avril 2009 pour l'accompagnement renforcé par des prestataires extérieurs de 320 000 chômeurs sur deux ans a abouti fin juillet et permet la mise en place de ce suivi dès le mois de septembre 2009. Pour mémoire, ce marché a été fractionné en 66 lots régionaux adaptés aux situations locales et destinés à couvrir l'ensemble du territoire national incluant l'outre-mer. Pour permettre aux conseillers de Pôle emploi de se concentrer sur leur coeur de métier (indemnisation, suivi mensuel des demandeurs d'emploi, accueil des demandeurs d'emploi s'inscrivant pour la première fois), certaines activités seront entièrement externalisées : évaluation des compétences, ateliers CV. Enfin, le recours aux organismes de cotraitance tels que les missions locales, dédiés aux publics « jeunes », sera renforcé. Ces différentes mesures traduisent la volonté des différents acteurs de la politique de l'emploi d'assurer un service public de l'emploi dans le respect le plus strict du principe d'égalité, au service des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE55373

Données clés

Auteur : M. Régis Juanico

Circonscription: Loire (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55373

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juillet 2009, page 7157 **Réponse publiée le :** 15 septembre 2009, page 8813